

# VILLE DE MONTRÉAL

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 25 août 2003, a adopté les règlements suivants :

- 03-039-1** Règlement modifiant le Règlement décrétant l'établissement du programme 2003 aux fins de valoriser la rénovation résidentielle dans l'arrondissement Saint-Laurent (numéros 1151-6 et 1151-7 des règlements de l'ancienne ville de Saint-Laurent, modifié par les règlements numéros 02-072 et 03-039)
- 03-070** Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92 03386)
- 03-072** Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié)
- 03-073** Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues Amherst, De La Gauchetière et Saint-Timothée
- 03-090** Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386)
- 03-093** Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du Centre de tennis du parc Jarry
- 03-107** Règlement sur le programme complémentaire d'aide d'urgence aux ménages sans logis
- 03-110** Règlement sur le changement de nom de la rue Louis-Joseph-Boileau en celui de rue Euclide-Lavigne
- 03-112** Règlement sur la fermeture de toutes parties du domaine public situées dans le lot 2 379 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

- 03-114**      **Règlement sur la fermeture d'une partie de la rue Gratton située sur le côté sud-ouest de la rue Harry-Worth (projetée), à l'arrière de l'aréna « Sportplexe 4 Glaces de Pierrefonds »**
- 03-115**      **Règlement sur la fermeture, comme ruelle, d'un terrain situé au nord-est de la rue Towers et au sud-est du boulevard De Maisonneuve**
- 03-116**      **Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant le numéro 4821, rue de Rouen et la construction d'un immeuble résidentiel de trois étages sur un emplacement situé à l'angle nord-est des rues de Rouen et Théodore**
- 03-118**      **Règlement sur la fermeture, comme rue, des parcelles de terrains situées dans le quadrilatère borné par la 3<sup>e</sup> Avenue, la rue Sainte-Catherine, la rue René-Lévesque et la 2<sup>e</sup> Avenue**
- 02-136-1**    **Règlement modifiant, le Règlement sur le conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et d'autres dispositions réglementaires**

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 3 septembre 2003

La greffière de la Ville  
M<sup>e</sup> Jacqueline Leduc